

DIVISION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Châlons-en-Champagne, le 21 octobre 2019

Réf. : CODEP-CHA-2019-043761

SELARL Centre d'Imagerie Médicale des Halles
18, Place des Halles
52000 CHAUMONT

Objet : Inspection de la radioprotection numérotée n°INSNP-CHA-2019-1178 du 30 septembre 2019
SELARL Centre d'Imagerie Médicale des Halles

Références :

- Code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-19 et suivants.
- Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-30 et R. 1333-166.
- Code du travail, notamment le livre IV de la quatrième partie.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en références, deux inspecteurs de la radioprotection ont souhaité procéder, le 30 septembre 2019, à une inspection inopinée du Centre d'Imagerie des Halles situé à Chaumont.

A cette occasion, ils ont constaté la présence d'un affichage à l'entrée de l'établissement indiquant la fermeture définitive du centre au 27 septembre 2019. Le déclarant de l'activité nucléaire n'étant pas joignable, un contact a été pris avec la personne compétente en radioprotection. Cette dernière a indiqué que le centre d'imagerie faisait l'objet d'une procédure confirmant l'arrêt définitif.

Dès lors, il vous revient de procéder à la cessation définitive d'activité conformément à l'article R.1333-141 du code de la santé publique. S'agissant d'une activité relevant du régime de la déclaration, vous pouvez effectuer cette démarche en recourant au site internet teleservices.asn.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef de Division

Signé par

D. LOISIL